



#### ❑ 1. Désignation

FACEI désigne un organisme de formation, d'accompagnement et de conseil, dont le siège social est situé 51 Boulevard de Valmy – 59650 Villeneuve d'Ascq.

FACEI met en place et dispense des actions sur l'ensemble du territoire national, seul ou en partenariat.

FACEI intervient :

- essentiellement en intra-entreprise, sur mesure pour le compte d'un client.
- exceptionnellement en inter-entreprises pour des actions ponctuelles.

Le client ci-nommé désigne toute personne physique ou morale acheteur d'une prestation auprès de FACEI.

#### ❑ 2. Objet et champ d'application

Toute commande implique l'acceptation sans réserve par l'acheteur et son adhésion pleine et entière aux présentes conditions générales de vente (CGV).

Ces CGV prévalent sur tout autre document du client, en particulier sur toutes conditions générales d'achat.

FACEI se réserve le droit d'adapter ou de modifier unilatéralement et à tout moment ses CGV.

En cas de modification, les CGV applicables seront celles en vigueur au jour de la signature du contrat ou de la convention de formation.

#### ❑ 3. Modalités d'inscription et contact client

La demande d'inscription à une action peut être faite par téléphone, par mail, par rendez-vous physique, ou par le bulletin de contact sur notre site internet (<https://www.facei.fr/contact>).

Cette demande peut être suivie d'un échange téléphonique ou d'un rendez-vous physique entre FACEI et le client, afin de préciser les besoins et le cadre de l'action.

Pour toute information ou question, le client peut s'adresser à FACEI au 03.20.47.42.79, du lundi au vendredi, de 9h00 à 18h00 ou transmettre un courriel à [contact@facei.fr](mailto:contact@facei.fr)

#### ❑ 4. Documents contractuels

À l'inscription, FACEI fait parvenir au client une convention de formation ou un contrat de prestation.

Ce document doit être retourné signé dans un délai de dix jours calendaires, avec un délai de rétractation à compter de la signature, conformément aux articles L 6353-5 du Code du Travail et L 6353-3 modifié en art.51 de la loi n° 2009-1437 du 24 novembre 2009 relative à l'orientation et à la formation professionnelle tout au long de la vie.

Un questionnaire de satisfaction, une évaluation des acquis et une attestation de réalisation sont réalisés pour chaque action.

#### ❑ 5. Modalités d'animation

FACEI est libre d'utiliser les méthodes et outils pédagogiques de son choix, qui relèvent de sa seule compétence. Un nombre minimum et un nombre maximum de participants sont définis pour chaque action.

Les durées d'intervention sont précisées sur les documents de communication.

L'action peut être réalisée dans les locaux de FACEI, dans les locaux d'un partenaire ou dans les locaux du client.

Dans tout lieu, le participant est tenu de respecter le règlement intérieur.

FACEI se réserve le droit, sans indemnité de quelque nature que ce soit, d'exclure à tout moment, tout participant dont le comportement gênerait le bon déroulement de l'action et/ou manquerait gravement aux principes réglementaires ou éthiques.



## ❑ 6. Prix et modalités de paiement

Le coût des actions est indiqué en euros net de taxe pour les formations (TVA non applicable, art 293B du CGI) et en hors taxes à majorer de la TVA au taux en vigueur pour les autres interventions de conseil.

Le paiement est à effectuer après exécution de la prestation, à la réception de facture. Le règlement des factures peut être effectué par virement bancaire ou par chèque.

Dans le cas d'un financement par l'intermédiaire d'un OPCO, il appartient au client d'obtenir la prise en charge des actions commandées auprès de cet organisme et de fournir l'accord de financement avant le démarrage de l'action.

En cas d'absence de prise en charge par quelque organisme que ce soit, le client sera redevable de l'intégralité du coût de l'action.

Des frais complémentaires de déplacement, de restauration et d'hébergement pourront être facturés par FACEI sur justificatifs.

## ❑ 7. Conditions de report et d'annulation

a) En cas d'inexécution totale ou partielle de la convention de la part de FACEI, les sommes qui, de fait de cette inexécution, n'ont pas été effectivement engagées seront remboursées à l'établissement.

b) En cas de défaut d'exécution du fait du client, pour quelque cause que ce soit, il est convenu ce qui suit :

- report à moins de 15 jours ouvrés de l'action : un pourcentage de 25% sera facturé par Facei à titre de dédommagement.

- annulation à moins de 15 jours ouvrés sans possibilité de report : un pourcentage de 50% sera facturé par Facei à titre de dédommagement.

c) En cas de réalisation partielle de l'action du fait du client, la facturation inclura :

- la partie de l'action réalisée, selon le prorata suivant : nombre d'heures réalisées/nombre d'heures prévues,

- les sommes effectives dépensées ou engagées pour la réalisation de ladite action,

- un pourcentage de 25% au titre de dédommagement sur le coût correspondant à la partie non-réalisée.

d) En cas d'abandon ou d'absentéisme d'un ou plusieurs participants, le coût de formation correspondant à chaque bénéficiaire sera dû en totalité.

e) Si l'intervenant de formation prévu pour l'action devait être remplacé, Facei s'engage à prévenir le client dans les meilleurs délais.

f) En cas de force majeure (accident, maladie de l'intervenant le jour même...), la formation sera reportée à une date ultérieure sans pénalité due au client.

## ❑ 8. Propriété intellectuelle et droit d'auteur

FACEI conserve l'ensemble des droits de propriété intellectuelle et de droit d'auteur relatifs aux techniques, méthodologies, supports et savoir-faire utilisés pour ses interventions.

Toute utilisation, partielle ou totale, ne peut être effectuée sans l'accord express de FACEI.

Toute reproduction, représentation, modification, publication, transmission, dénaturation, totale ou partielle des contenus sont strictement interdites, quels que soient le procédé et le support utilisés.

Le client engage sa responsabilité sur le fondement des articles L. 122-4 et L.335-2 et suivant du code de la propriété intellectuelle en cas de cession ou de communication des contenus non autorisée.

FACEI est autorisé par le commanditaire, pour référence commerciale, à utiliser et reproduire la dénomination sociale de celui-ci, son nom commercial et ses marques, sur tout support de communication promotionnel, sans autorisation préalable du client.



#### ❑ 9. Protection des données (RGPD)

FACEI s'engage à protéger et à assurer la sécurité et la confidentialité des données personnelles de ses clients conformément au RGPD.

Ces données ne sont pas sensibles et comportent le nom, le prénom, la fonction et les coordonnées professionnelles et/ou personnelles des personnes physiques.

Elles sont nécessaires dans le cadre de l'exécution et du suivi de la demande du client et ne sont conservées que pour la durée strictement nécessaire au regard des obligations légales et réglementaires liées aux finalités.

Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, telle que modifiée par la loi n° 2004-801 du 6 août 2004, et par le Règlement Européen n°2016/679, le client dispose d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition aux données personnelles le concernant, en adressant une demande par mail à la personne responsable du traitement des données au sein de FACEI : *Christèle Fourcroy – facei@orange.fr*, en joignant un justificatif de son identité valide.

En cas de réclamation, le client peut contacter la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL).

#### ❑ 10. Confidentialité

FACEI et le client s'engagent réciproquement à garder confidentiels les informations et documents de travail, quelles que soient leur forme et leur nature (économiques, techniques, commerciales...), auxquels ils pourraient avoir accès dans le cadre de l'exécution de la prestation ou à l'occasion des échanges intervenus antérieurement.

Le client autorise expressément FACEI à le citer comme partenaire commercial, en reproduisant son nom et logo dans ses plaquettes publicitaires, sites internet et réseaux sociaux, etc....pendant la durée du contrat et jusqu'à cinq années après la fin de la relation contractuelle.

#### ❑ 11. Réclamation et Compétence d'attribution

Les Conditions Générales de Vente sont régies par les dispositions de la loi française.

En cas de litige, la recherche d'une solution à l'amiable sera privilégiée. À défaut, l'affaire sera portée devant la compétence exclusive du Tribunal de commerce de Lille.

Toute réclamation peut être formulée par écrit à FACEI – 51 Boulevard de Valmy – 59650 Villeneuve d'Ascq, ou par mail à l'attention de *Madame Fourcroy - facei@orange.fr*.

FACEI y répondra dans les meilleurs délais, et vous tiendra informé du traitement de cette réclamation.

#### ❑ 12. Renonciation

FACEI peut se prévaloir d'exclure temporairement ou de remplacer une clause des CGV au bénéfice d'un client. L'inapplicabilité d'une clause des CGV n'affectera pas les autres clauses qui demeureront applicables.

Cette renonciation temporaire et spécifique ne vaut pas renonciation définitive, l'ensemble des CGV restant contractuel pour toute autre action.